



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/018
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry, Quai du Rhône, au Nord du Hangar n° 46, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5796 et en vue d'être utilisée pour le stationnement de châssis et de tracteurs routiers.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS EONNET LE HAVRE (TELH), dont le siège social est situé Route du Pont VII 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 521 061 903 et représentée par la Société HOLDING EONNET, dont le siège social est situé ZA du Barderff 56500 MOREAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro SIREN 484 189 352, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS EONNET LE HAVRE (TELH) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-209 portant sur la dépendance susvisée le 23 avril 2024.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain revêtu d'une superficie de 667 m² située Chaussée Pondichéry, Quai du Rhône, au Nord du Hangar n° 46, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 1 an environ à compter du 21 décembre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-209 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.